

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20230925-01DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 25 septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER		x			C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER		x		Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)	x				A. RENOUD-LYAT	x		
Grîèges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x			S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
J.-L. GIVORD			x						

**Envoi de la convocation** : 19/09/2023  
**Affichage de la convocation** : 19/09/2023  
**Nombre de conseillers élus** : 32  
**Nombre de conseillers présents** : 25  
**Nombre de suffrages exprimés** : 29

M. Olivier MORANDAT a transmis pouvoir à M. Gilles ROPY.  
 Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.  
 M. Thierry CHARVET a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.  
 M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à Mme Elodie DESMARIS

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 26 juin 2023**

1) Suite à la dernière modification en date du 27 février 2023, délibération 20230227-01DCC, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Président.

Accusé de réception en préfecture  
 001-200070555-20230925-20230925-01DCC-DE  
 Date de transmission : 13/10/2023  
 Date de réception préfecture : 13/10/2023

compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

1) Passation des marchés

TITULAIRES	OBJET	MONTANT HT	DATE SIGNATURE MARCHÉ	DE DU
Réhabilitation du centre sportif du Renon				
DUMONT SERVE CCBE	Relance lot n° 06 - Étanchéité	299 947,20 €	26/07/2023	
DUMONT SERVE CCBE	Relance lot n° 07 - Bardage	248 516,79 €	26/07/2023	

2) Mise à disposition de locaux

OBJET DE LA CONVENTION (Mise à disposition ou avenant)	PARTIES A LA CONVENTION	MONTANT DU LOYER	DATE DE SIGNATURE	DATE OU DUREE D'UTILISATION
Mise à disposition de la Grange du Clou	Association Vivre autour des Planons et du Clou	- €	21/07/2023	vendredi 21 juillet 2023
				Dimanche 13 août
				Vendredi 25 août
				Samedi 26 août
				Samedi 17 septembre
				Vendredi 29 septembre
Mise à disposition de la Grange du Clou	Club Cyclo de Perrex	- €	18/07/2023	samedi 9 septembre 2023
Mise à disposition de la Grange du Clou	Association Vivre autour des Planons et du Clou	- €	Dépôt 22.09.2023 à la signature	samedi 30 septembre (ajout date à la convention signée le 21/07/23 ci-dessus)

### 3) Conventions pour occupation du domaine public

PARTIES A LA CONVENTION	OBJET DE LA CONVENTION	DATE OU DUREE	DATE DE SIGNATURE
Commune de Pont-de-Veyle	Convention d'occupation du domaine public – totem gymnase		31/07/2023

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 13/10/2023

Transmis en Préfecture le : 13/10/2023

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20230925-20230925-01DCC-DE  
Date de télétransmission : 13/10/2023  
Date de réception préfecture : 13/10/2023